



Nouvelles dispositions en vigueur à partir de la reprise des cours

publié le 08/02/2021

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV2, et de la mise en application du protocole sanitaire renforcé de février, nous vous informons qu'à partir de la reprise des cours :

1/ Les élèves devront porter obligatoirement des masques chirurgicaux ou des masques " grand public" de catégorie 1 dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Cela signifie que les masques "fabrication maison" ne sont plus autorisés et il vous appartient donc de bien vérifier la catégorie des masques achetés.

2/ Nous vous rappelons que vous devez impérativement prendre la température de votre enfant chaque matin avant d'aller au collège.

Cas où il convient de garder votre enfant et prévenir au plus tôt la vie scolaire de la raison de son absence :

- Lors de la prise de température, le thermomètre affiche 38°C ou plus.
- Lors d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez votre enfant ou l'un des membres du foyer.
- Lorsque votre enfant ou l'un des membres du foyer a été testé positivement au coronavirus ou identifié comme contact à risque.

D'avance, nous vous remercions de prendre en compte ces nouvelles dispositions

Bien cordialement,

L'équipe de direction



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.